

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013  
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45  
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30  
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35  
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35  
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05  
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00  
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10  
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00  
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30  
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40  
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40  
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Cité Numérique à Bègles - approbation du protocole - Décisions</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **Historique du projet**

Le projet de Cité Numérique sur l'ancien centre de tri postal Jean-Jacques Bosc à Bègles répond à l'objectif d'incarner la filière numérique sur le territoire. Initié par la CUB, le projet a été élaboré conjointement avec la Ville de Bègles, la Région Aquitaine, l'EPA Bordeaux-Euratlantique et la Caisse des Dépôts dans le cadre d'un dispositif technique partenarial animé par la CUB. Il figure parmi les objectifs du Schéma Métropolitain de Développement Économique (fiche action n°A4-2) et au contrat de codéveloppement de Bègles (fiche action n°20).

Les principales étapes de son élaboration ont été les suivantes :

- 2010 : annonce par le Président de la Cub
- 7 juin 2012 : rapport de présentation au Bureau de Cub ;
- 17 octobre 2012 : séminaire de la coopérative métropolitaine organisé sur le site
- 15 mars 2013 : Jury de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconversion du centre de tri postal lancée par l'Epa Bordeaux-Euratlantique ;

### **Description du projet**

L'objectif de doter le territoire métropolitain et aquitain d'un lieu emblématique de la filière numérique se concrétise dans un projet conçu selon quatre lignes directrices :

- un caractère polymorphe investissant à la fois les champs de l'économie, de la culture et de la formation numériques. L'association en un même lieu de ces trois dimensions font de la Cité Numérique un projet unique en Europe ;
- un hub, qui articule et donne de la visibilité aux différents lieux numériques de la métropole et de la Région (Auberge Numérique d'AEC, Node, Cap Sciences, Echangeur Numérique, et Darwin à Bordeaux, Pôle Evasion à Ambarès, INRIA, LABRI et pépinière Bordeaux-Unitec à Pessac, Carré des Jalles à Saint-Médard, Bordeaux-Aéroparc à Mérignac, Château-Brignon à Carbon-Blanc, pour n'en citer que quelques uns sur la CUB). Et qui développe des partenariats techniques avec d'autres pôles numériques européens ;
- un positionnement thématique fort, autour des usages numériques, dans des filières bien identifiées et à développer (image, numérisation, e-commerce, transports intelligents, greentechs) ;

- une fonction d'accélérateur de projets économiques, artistiques ou citoyens qui, incubés par la Cité Numérique, s'implanteront sur le territoire métropolitain et régional.

Concrètement, le projet imaginé consiste à créer un noyau de ressources économiques (Centre d'Innovation Numérique), pédagogiques (Ecole Numérique) et technologiques (Bloc technologique comprenant entre autres un studio en imagerie virtuelle) aux côtés d'un équipement culturel empruntant aux technologies numériques (Musée 3.0 de la Création Franche). Ce noyau, d'une surface utile de 4 400 m<sup>2</sup> accueillera des équipements et services qui serviront de levier à l'implantation d'entreprises de la filière numérique sur le reste du site, soit 16 200 m<sup>2</sup> utiles de locaux neufs et réhabilités.

Le protocole annexé aux présentes offre une description détaillée du programme.

### **Mise en œuvre. Prochaines étapes**

Le projet décrit dans le protocole résulte de trois ans de travail partenarial auquel ont été associés les élus communautaires à travers le comité de projet Bordeaux-Euratlantique et le comité stratégique numérique. Ce travail doit être formalisé pour pouvoir enclencher la mise en œuvre de l'opération. D'où la soumission au Conseil de communauté du protocole partenarial ci-joint.

La signature de ce protocole est nécessaire pour engager les actions suivantes (les dates sont indicatives) :

- acquisition du site de l'ancien centre de tri postal par l'EPA auprès de Poste Immo (2013);
- réalisation des études de maîtrise d'œuvre (2013) ;
- obtention des autorisations d'aménager et de construire (2013/2014) ;
- réalisation des travaux d'aménagement (2014-2015) ;
- commercialisation (2015-2016) ;
- livraison (2016).

### **Synthèse des dispositions du protocole**

Le protocole soumis à délibération du Conseil rappelle les objectifs du projet, son périmètre, son programme, ses principes d'aménagement et son calendrier prévisionnel de réalisation.

Il définit par ailleurs le rôle et les engagements financiers de chacun des signataires. Le projet, dont le coût total est évalué à environ 35 M€ sera financé en investissement par l'EPA Bordeaux-Euratlantique et des investisseurs publics et privés. La Caisse des Dépôts ayant d'ores-et-déjà manifesté son intérêt pour investir, elle bénéficiera d'un droit de priorité sur environ 40% des 21 000 m<sup>2</sup> utiles du projet. Selon le protocole, la Cub n'interviendra financièrement que via la location de 60% des 4 400 m<sup>2</sup> utiles du noyau ressources (les 40% restants étant loués par la Région Aquitaine), soit un montant estimé à 300 000 €/an hors charges hors taxes.

Le protocole prévoit d'autre part de créer une association de pilotage de la Cité numérique qui sera responsable du développement du site. Dotée d'une équipe réduite au strict minimum, cette structure permettra une gouvernance partenariale (associant l'ensemble des contributeurs au budget de fonctionnement) tout en procurant souplesse et réactivité. Les différentes activités (accompagnement économique, formation, animation, gestion des équipements technologiques, création artistique,...) seront assurées par des intervenants tiers, sélectionnés et missionnés par l'association de pilotage responsable de leur bonne coordination. Parmi les intervenants pressentis, figurent notamment AEC, Bordeaux Unitec et le Pôle Numérique Aquitain en cours de constitution. Ainsi, les activités de la Cité Numérique pourront monter en puissance par paliers, au fur et à mesure de l'obtention des financements (européens notamment) nécessaires, autour d'intervenants locaux ou extérieurs sélectionnés pour leur savoir-faire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Schéma Métropolitain de Développement Economique et sa fiche actions N°A4-2 ;

**VU** le rapport en bureau du 7 juin 2012 ;

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la réalisation de la Cité Numérique est un projet de développement économique d'envergure métropolitaine et contribue à la dynamisation d'un secteur d'activités où les compétences sont fortement présentes sur la métropole, avec un potentiel de création d'environ 650 emplois à la clé.

**DECIDE**

**Article 1 :** Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer le protocole ci-annexé qui prévoit les conditions de réalisation du projet de la Cité Numérique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS